



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Nombre de conseillers  
en exercice : 30  
Présents : 24  
Pouvoirs : 3  
Votants : 27  
Pour : 27  
Contre : 0  
Abstentions : 0

L'an deux mille vingt-trois et le treize avril, à 20 heures 00,  
Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Georges BERNAT, en session ordinaire.

**Date de convocation : 14 avril 2023**

**PRESENTS :**

Monsieur Georges BERNAT, Monsieur Ludovic BOUTTET, Monsieur Christian BRAY, Monsieur Frédéric BRUSQ, Madame Pascale CHAVANNE, Monsieur Henri CHERBLAND, Madame Françoise CLEMENT, Monsieur Marius DAVAL, Monsieur Maxime FLEURY, Madame Françoise GERY, Monsieur Alain GOFFOZ, Monsieur Lucien GUILLOT, Monsieur Philippe MANGAVEL, Madame Sandra MATHELIN, Monsieur Dominique MAYERE, Madame Marie-Christine MURON, Madame Brigitte PALLANCHE, Monsieur Sébastien PERROTON, Monsieur Paul PETITBOUT, Monsieur Jean-Claude RAYMOND, Monsieur Emmanuel SAPEY, Monsieur Frédéric SIMON, Monsieur Sigismond ROZANSKI, Monsieur Alain REBOUX

**SUPPLEES :**

**ABSENTS :**

Monsieur Gilles FAVREAU, Monsieur Dominique FRAISE

**ABSENTS EXCUSES :**

**POUVOIRS :**

Monsieur Vincent DEGOUTTE par Monsieur Paul PETITBOUT  
Madame Dominique MIGNERY par Monsieur Christian BRAY  
Monsieur Bruno PRADIER par Madame Sandra MATHELIN

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Madame Françoise CLEMENT

**OBJET :** Convention de participation financière entre la CCVAI et ALEC 42

RF Sous-préfecture Roanne (Loire)
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 18/04/2023 042-244200614-20230413-DE2023_1304_08-DE

Monsieur le président précise que par la présente convention, l'intercommunalité réaffirme son engagement au sein de l'ALEC42.

La présente convention précise les modalités qui régiront les partenariats entre les deux parties pour l'année 2023

L'intercommunalité s'engage à verser une adhésion annuelle à l'ALEC42 conformément à l'appel à cotisation émis par l'ALEC42 et calculé selon le barème défini annuellement.

Les missions confiées à ALEC 42 sont les suivantes :

- L'animation du Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat
- L'accompagnement des acteurs économiques
- L'accompagnement des acteurs du bâtiment et de la formation professionnelle
- L'information et l'accompagnement sur le transport et les nouvelles mobilités
- La contribution aux démarches locales de transition énergétique

Cette convention sera jointe en annexe

Après avoir pris connaissance des termes de la convention

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et/ou représentés

**ARTICLE 1 : APPROUVE** cette nouvelle convention

**ARTICLE 2 : AUTORISE** le Président à signer tous les documents utiles

COPIE CERTIFIEE CONFORME

A Saint Germain Laval, le 13 avril 2023

Le Président,

Georges BERNAT

Le secrétaire de séance,

Françoise CLEMENT

Certifié exécutoire par le Président compte tenu  
de la réception en Sous-Préfecture le : 18/04/23  
et de la publication le : 18/04/23

Le Président,



RF Sous-préfecture Roanne (Loire)
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 18/04/2023 042-244200614-20230413-DE2023_1304_08-DE